



PREFET DE LA HAUTE-LOIRE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Puy en Velay, le 26 janvier 2012

Election Présidentielle

Présentation réglementaire des candidats

L'élection présidentielle se déroulera les dimanches 22 avril et 6 mai 2012.

En application de l'article 3 de la loi n°62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel, les candidats doivent obtenir 500 signatures d'élus pour pouvoir se présenter.

Les élus habilités à présenter (**parrainer**) un candidat à l'élection présidentielle sont, en Haute-Loire, les députés, les sénateurs, les conseillers régionaux, les conseillers généraux, les maires, le président de la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et les présidents des communautés de communes, sachant qu'ils ne peuvent présenter qu'un seul candidat même dans l'hypothèse où ils détiendraient plusieurs de ces mandats.

La présentation doit être rédigée sur un formulaire réglementaire qui sera adressé par la préfecture à chacun des élus concernés à compter du 24 février 2012.

Elle devra parvenir au Conseil constitutionnel **au plus tard le vendredi 16 mars 2012 à 18 heures (date limite de réception par le Conseil)**.

CONTACT PRESSE

Préfecture de la Haute-Loire – SDCI 43
04.71.09.92.18 - 04 71 09 92 49 - 04 71 09 88 76 - 06.84.63.88.80
FAX : 04.71.09.90.96
presse@haute-loire.pref.gouv.fr - communication@haute-loire.pref.gouv.fr